

# COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL



## ATTEINTES AUX SP

Jeudi 7 Juin 2018  
Ouverture séance 10h50

Présents :

le chef du GOP  
le représentant du CCDSPV  
le chef du SSSM  
les chefs de groupements territoriaux  
le chef de groupement CTA  
CODIS  
le GADS  
le GTL  
le Patrimoine  
le GRH  
les organisations syndicales

**Prise de parole du Président du SDIS, monsieur Jean-Luc Gleyze :**  
**le constat est fait de l'augmentation des atteintes sur les sapeurs-pompiers en France et en particulier du SDIS de la Gironde. Il fait noter que des procédures et des notes de service sont déjà mises en place, lesquelles sont appliquées sur le terrain.**

Il souhaite mettre en place des groupes de travail prochainement, articulé selon quatre thématiques :

- 1) La formation et une réponse adaptée (exfiltration, périmètre de sécurité, caméra)
- 2) L'information interne et externe au SDIS
- 3) Les matériels des intervenants (augmenter la sécurité)
- 4) L'accompagnement des agents (retrouver la confiance des agents)

Le président du Conseil d'Administration préconise une réunion par mois. Suite à ces groupes de travail, il souhaite rencontrer les organisations syndicales en début d'année 2019.

Le colonel Stéphane Barthe expose le nombre et la répartition des atteintes en Gironde sur les sapeurs-pompiers en 2017 (SPP/SPV).

Il apporte les explications suivantes :

- 143 atteintes ont été recensées sur cette année
- 36 plaintes ont abouti dont 50 % sur le secteur BOB dont 91% concernant le secours à personne

Le colonel Dominique Mathieu prend la parole pour évoquer les 15 jours de fermeture de la discothèque la plage. Il indique qu'un tiers au moins des atteintes aux SP concernent des opérations secours à personne sur la totalité.

Les caméras piétonnes ont été évoquées. C'est un sujet qui sera prochainement à l'actualité, la DGSCGC prévoyant de s'en saisir.

Les postes du CTA-CODIS doivent être étudiés pour une meilleure prise en compte des dépôts de plaintes.

Interventions des organisations syndicales :

1/ Il est demandé de rajouter un dossier sur le CTA-CODIS car les opérateurs sont également victimes d'insultes régulières par téléphone.

#### **Réponse de l'administration :**

Etant donné la difficulté d'aller au tribunal pour ce type d'incivilité, un accent sera mis sur la formation des agents et en particulier la gestion de la frustration face à l'insulte gratuite.

2/ Dans la thématique information, il est demandé de pouvoir profiter du renseignement de la police et de la gendarmerie. L'exemple du VSAV de Nîmes brûlé alors que la police venait de faire une descente dans le quartier est évoqué, car la Police connaissait la sensibilité du risque à l'instant « T »

#### **Réponse du Président :**

Il comprend la demande, le préfet a la compétence dans ce domaine. Le président compte sur les organisations syndicales pour lui apporter les arguments afin de convaincre le Préfet.

3/ La discothèque La Plage est une source importante d'atteintes. Il est proposé d'inviter le gérant de l'établissement à discuter pour trouver des solutions. Par exemple :

- les videurs pourraient sécuriser la zone lors d'une prise en charge de victime.
- une zone pourrait être dédiée pour y récupérer les victimes etc...

Ceci en restant dans un cadre légal.

#### **Réponse de l'administration :**

C'est une voie à explorer lors des réunions du groupes de travail.

4/ Il faudra envisager la gestion des périmètres de sécurité. En effet, la Police est parfois absente ou en effectif insuffisant. Le SP se trouve chargé de bloquer les passages pour sécuriser les personnes. Dans ce cas, les personnes, souhaitant absolument passer, agressent les SP.

5/ L'accompagnement juridique n'est pas suffisant. Le constat est fait d'une perte de confiance des agents. De plus quand l'agent a recours à son propre avocat, le SDIS ne fournit pas forcément les pièces pour instruire correctement le dossier.

**Conclusion :**

**Le Président conclut en réaffirmant sa volonté d'aboutir dans ce dossier afin de permettre aux SP d'intervenir dans les meilleures conditions.**

**Fin de séance à midi.**